



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SITE NATURA2000 DES GORGES DU HAUT CHER REUNION DU COMITE DE PILOTAGE



Photo ONF



ORDRE DU JOUR

1 – Introduction par Monsieur le Président

2 – Approbation du Compte rendu du COPIL du 30 novembre 2021

3 – Avancement de la révision du Document d'Objectifs

3.1 - Les étapes

3.2 - L'extension du site (information)

3.3 - La concertation avec les acteurs (information)

3.4 – Présentation des enjeux

3.5 - Les objectifs de gestion durable et le programme d'actions (vote du COPIL)

3.6 - La Charte Natura 2000 (vote du COPIL)



1 - Introduction par Monsieur le Président du Comité de Pilotage





2 - Approbation du Compte rendu du COPIL du 30 novembre 2021





3 – Avancement de la révision du Document d'Objectifs



3.1 – Les étapes

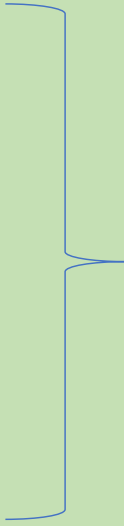
PROGRAMME DE REVISION DU DOCOB

1) Rencontre des collectivités

2) Rencontre des acteurs

3) Cartographie des habitats (18 habitats)

4) Liste des espèces (18 espèces)



2021

5) Etude foncière

6) Organisation de groupes de travail thématiques

- Agriculture, Forêt, Tourisme et loisirs, Communication

PROGRAMME DE REVISION DU DOCOB

7) Détermination des enjeux, des objectifs de gestion durable et du programme d'actions

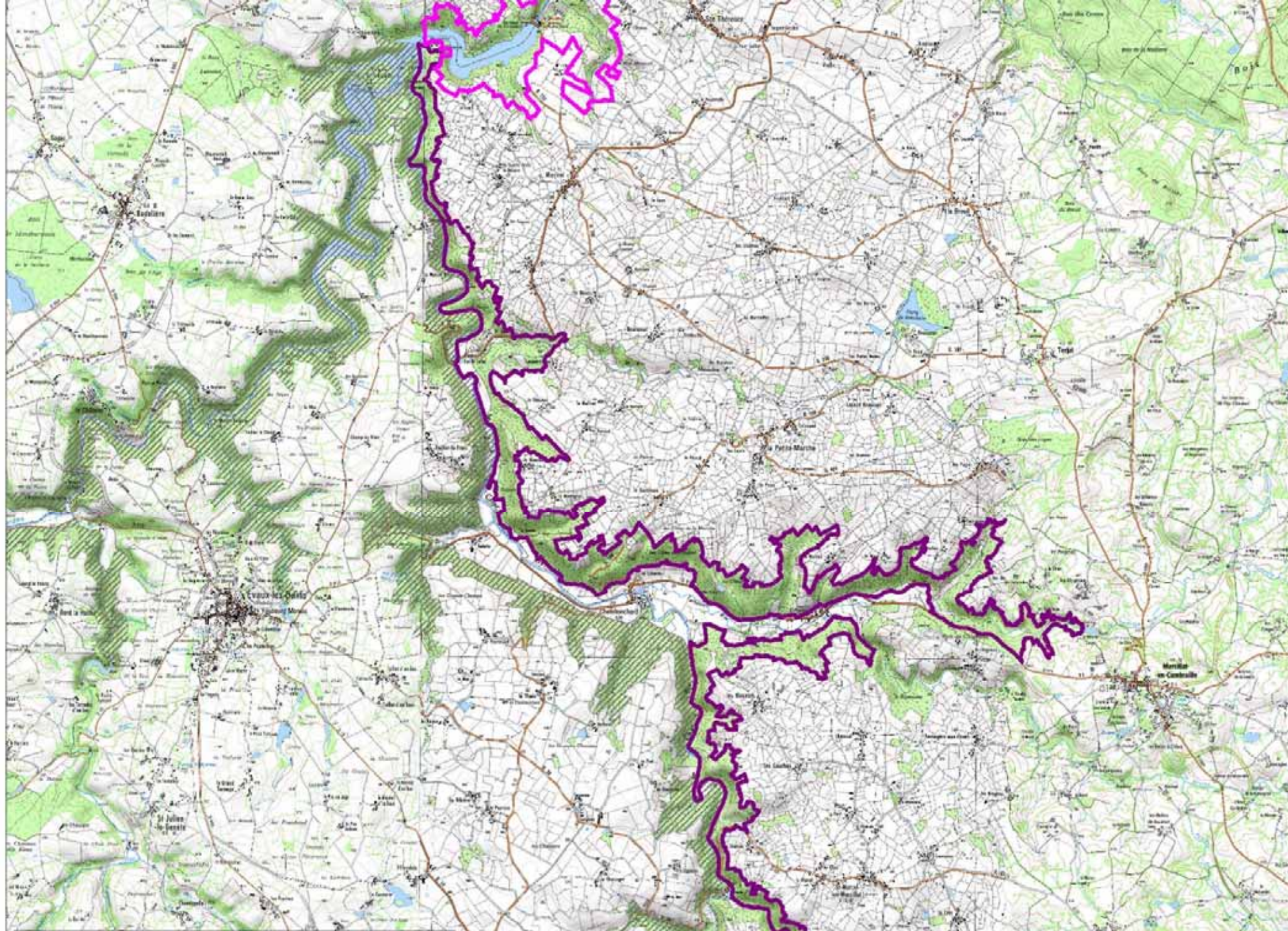
8) Révision de la charte Natura 2000

9) Travail final de rédaction du Docob (textes, cartes et annexes)

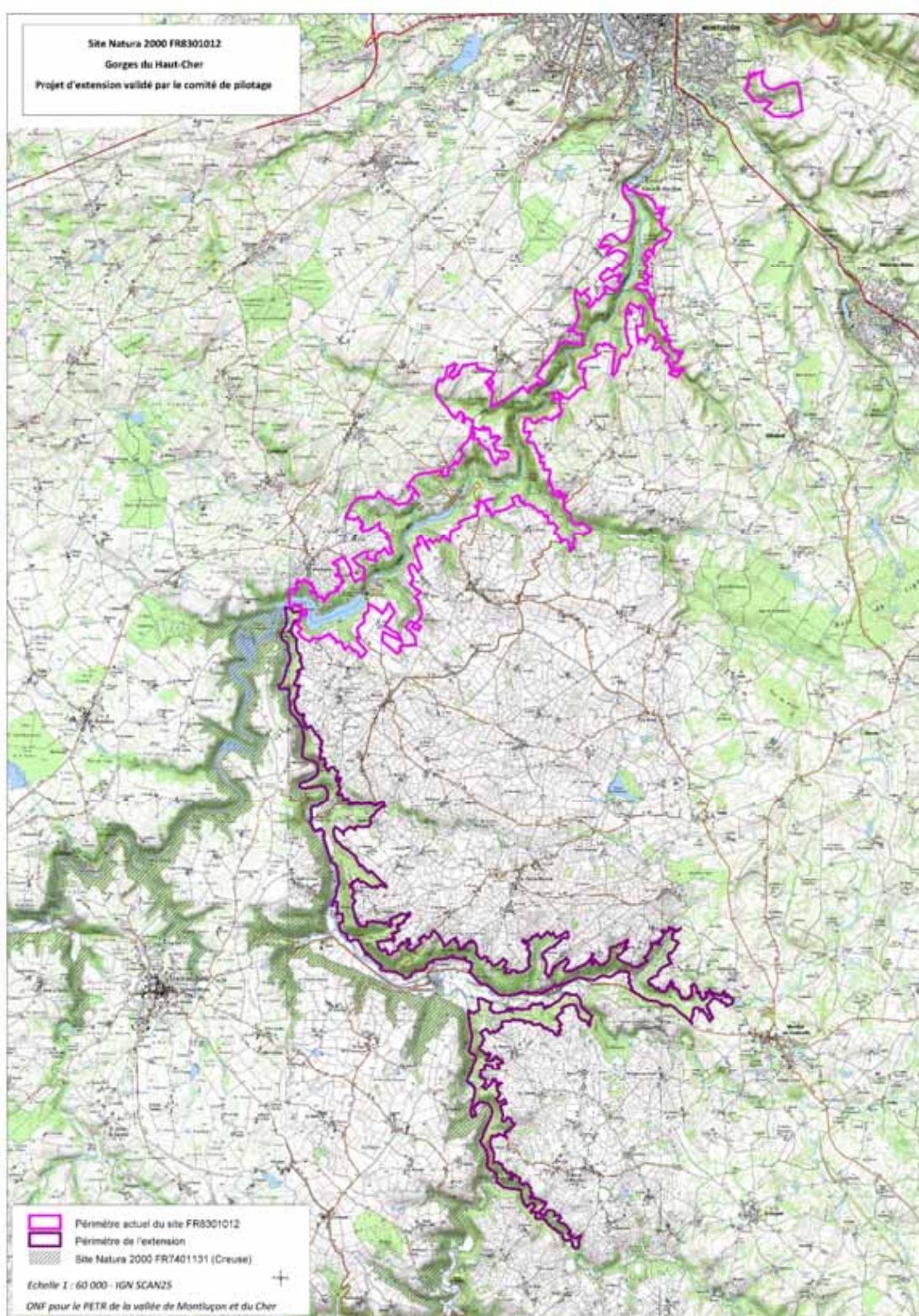


3.2 – L'extension du site





- Périmètre actuel du site FR8301012
- Périmètre de l'extension
- Site Natura 2000 FR7401131 (Creuse)



Récapitulatif de la procédure d'extension

21/09/2021 : Projet d'extension du site Natura 2000 validé à l'unanimité par le COPIL

20/10/2021 : Consultation des collectivités et leurs groupements pour avis (art. R.414-3 III du code de l'environnement)

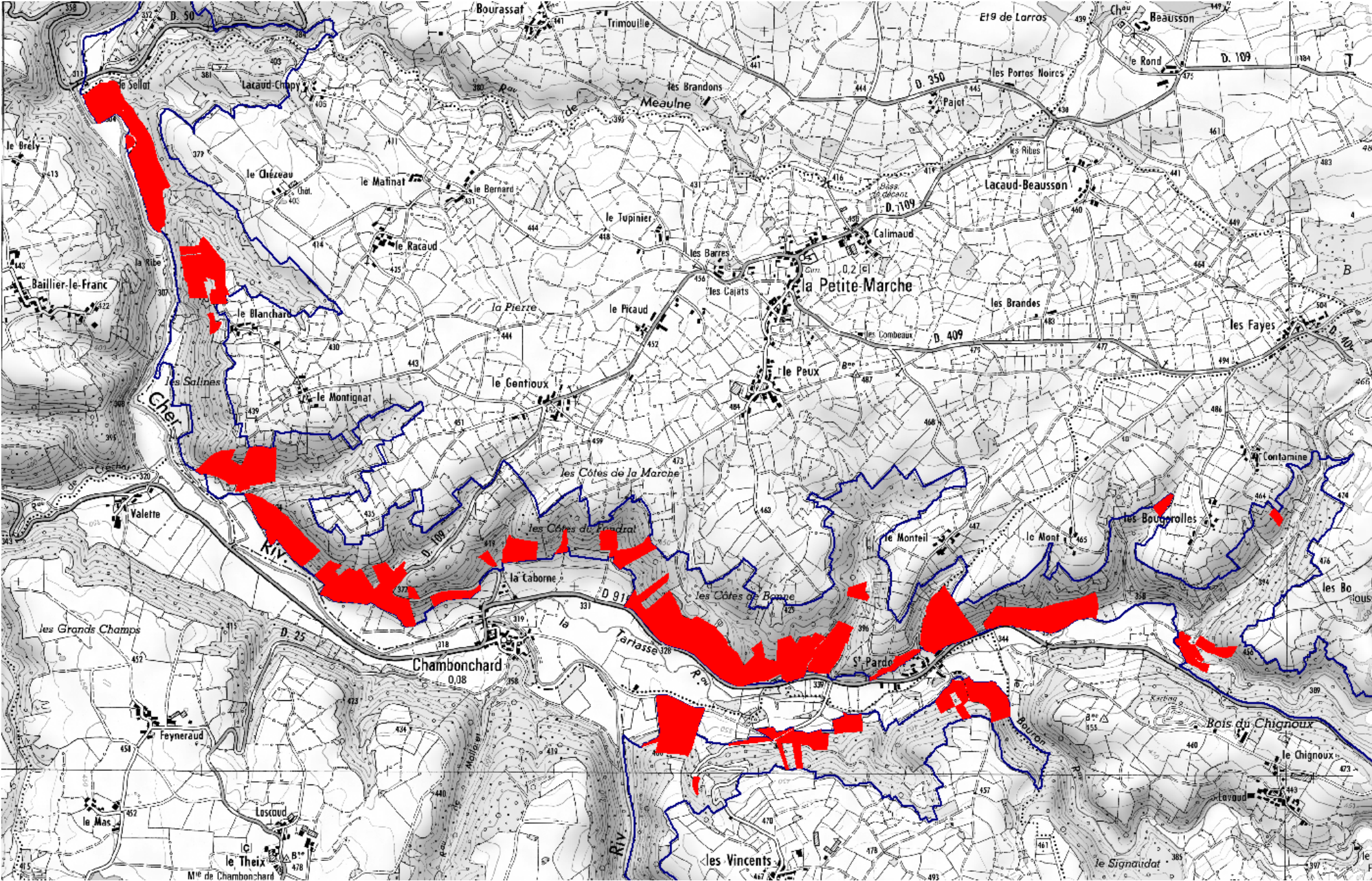
Résultat de la consultation :

- Délibération des 4 communes concernées = extension validée
- Délibération du PÉTR structure porteuse du site = extension validée
- Pour les autres personnes consultées, pas d'avis émis dans le délai = avis favorable

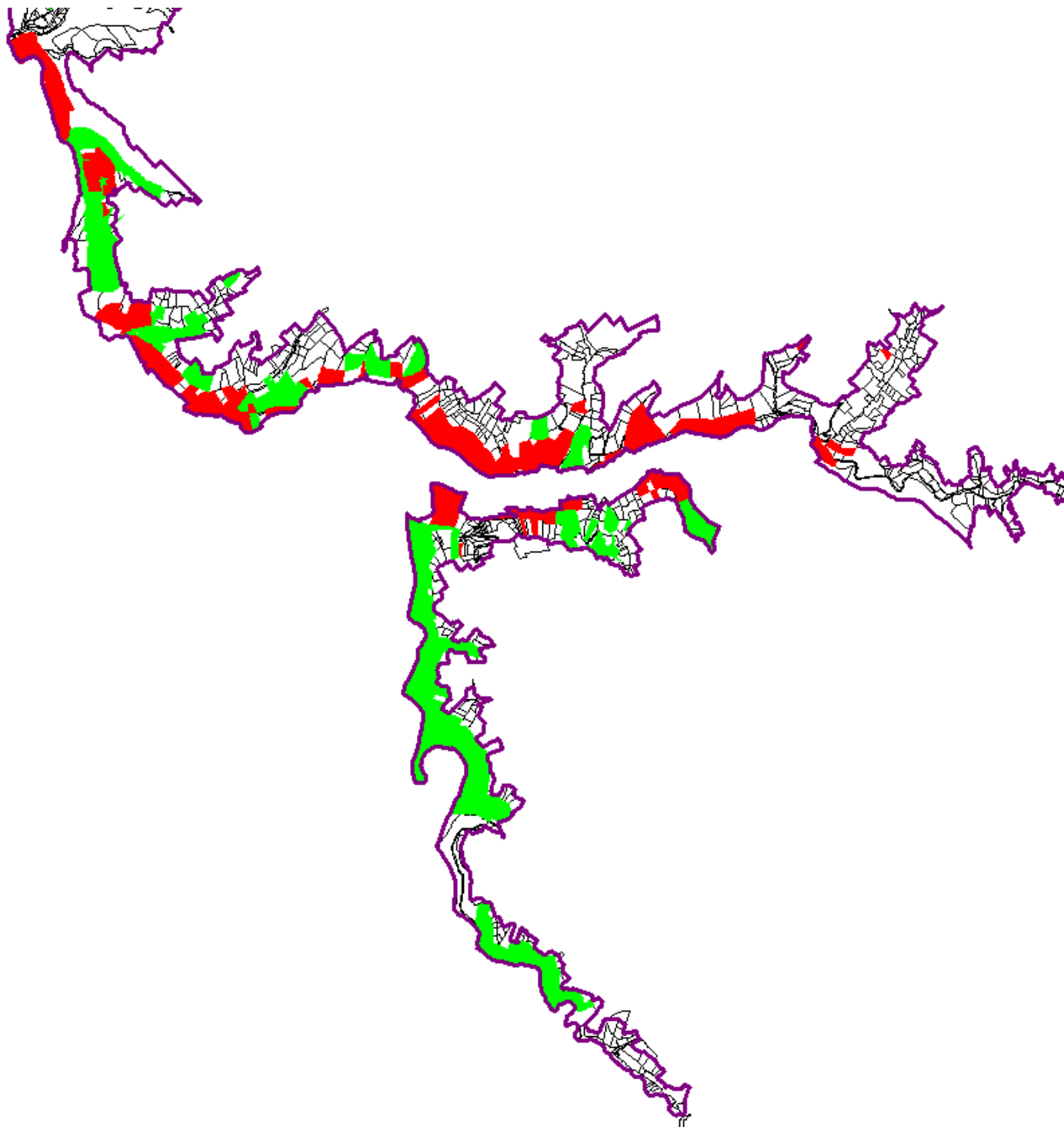
20/12/2021 : Courrier du CD03 = avis défavorable

Depuis la fin de la consultation aucune information officielle

LE PERIMETRE DE L'EXTENSION : LA PROPRIETE DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER (99 ha)



LE PERIMETRE DE L'EXTENSION : LA PROPRIETE DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER ET LES BND



INERTIE DES SERVICES DE L'ETAT : IMPACT SUR LA REVISION DU DOCOB
DATE LIMITE : 31/12/2022



DATE LIMITE DE DEFINITION DU PERIMETRE :
31 JANVIER 2022



DEMANDE DE PROLONGATION
DATE LIMITE : 30/06/2022



3.3 – La concertation avec les acteurs

Les groupes de travail thématiques



Les 7 et 10 mars à Mazirat

Forêt : 18 participants

Agriculture : 21 participants

Tourisme et loisirs : 18 participants

Communication : 10 participants



3.4 – Les enjeux



1 - Fédérer les acteurs autour du réseau Natura2000



Rejets

Méfiance

Méconnaissance



Connaissance

Adhésion

Participation

Militantisme

Déraison



2 - Préserver et renforcer la multifonctionnalité du territoire



Exploitation
des
ressources

Richesse
environnementale



Attractivité
Cadre de vie



3.5 – Les actions par objectifs de gestion durable

1 – Promouvoir une bonne gestion des forêts

- Les forêts d'intérêt communautaire



- Les forêts abritant des espèces d'intérêt communautaire



1 – Promouvoir une bonne gestion des forêts

Action n°1

Mettre en œuvre un mode opératoire pour l'exploitation des bois de manière à anticiper et encadrer les coupes grâce à une procédure systématique de déclaration des chantiers.

Action n°2

Informier et sensibiliser les propriétaires sur les intérêts écologiques que peut présenter leur propriété et sur les pratiques sylvicoles à privilégier pour le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Action n°3

Apporter des conseils techniques aux propriétaires sur la gestion de leurs forêts, y compris les forêts non communautaires.

~~Action enlevée~~

~~Mettre en place une enquête foncière et des propositions d'achats sur les biens non délimités afin de réduire la part de BND dans le parcellaires du site (notamment sur l'extension).~~

1 – Promouvoir une bonne gestion des forêts

Action n°4

Mettre en place des mesures de gestion forestière par la signature de contrats forestiers Natura2000

Action n°5

Mettre en place des mesures de gestion forestière par l'adhésion des propriétaires forestiers à la charte Natura2000.

2 – Promouvoir une gestion environnementale des terrains agricoles

- Les habitats d'intérêt communautaire (prairies de fauche)



- Les éléments ponctuels (mares, haies, arbres isolés)



2 – Promouvoir une gestion environnementale des terrains agricoles

Action n°6

Informier et sensibiliser les agriculteurs sur les habitats et les espèces présentes et les intérêts écologiques que peuvent présenter leurs parcelles. Dialoguer sur les pratiques agricoles à privilégier pour le maintien et/ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Action n°7

Mettre en place un programme de formation sur les prairies de fauche.

Action n°8

Réaliser un plan d'action sur la thématique haies en lien avec la mission haies (conseil, diagnostic, plantation).

Action n°9

Réaliser un plan d'action pour le maintien et mise en valeur des mares

2 – Promouvoir une gestion environnementale des terrains agricoles

Action n°10

Réaliser un plan d'action pour le maintien des arbres isolés.

Action n°11

Soutien aux agriculteurs pour des opérations ponctuelles (ressource en eau, abreuvement, médiation, etc..) et en lien avec les contrats en cours (rivières, projets de territoire, etc.).

Action n°12

Mettre en place des mesures de gestion par la signature de MAEC.

Action n°13

Mettre en place des mesures de gestion par l'adhésion des propriétaires et des exploitants à la charte Natura2000.

3 – Restaurer les habitats en mauvais état de conservation



3 – Contribuer au bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Action n°14

Engager des actions de restauration ou d'entretien des habitats par tous les moyens

- Contrats Natura2000,
- Chantiers nature,
- Mécénat,
- Etc.

Action n°15

Engager des actions de restauration ou d'entretien des habitats par tous les moyens

- Contrats Natura2000,
- Chantiers nature,
- Mécénat,
- Etc.

4 – Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évolution des habitats



4 – Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évolution des habitats

Action n°16

Réaliser des suivis scientifiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, présents ou potentiels.

~~Action enlevée~~

~~Actualiser la cartographie des habitats sur la zone d'extension.~~

Action n°17

Animer la mise en œuvre du document d'objectifs et en particulier du plan d'actions

5 – Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob



Les Gorges du Haut-Cher

Le site Natura 2000 des gorges du Haut-Cher s'étend sur 12 90 ha sur un linéaire de 14 km de part et d'autre du Cher, en incluant également les ruisseaux affluents. Il concerne essentiellement les pentes boisées mais également quelques zones agricoles sur les plateaux.

Ces milieux très escarpés et inaccessibles abritent de nombreuses espèces et des habitats d'intérêt majeur au niveau européen.

- Les milieux naturels sont très variés :

Eaux courantes, eau stagnantes, forêts, landes, escarpements rocheux, pelouses, prairies.

Le site recense 13 habitats d'intérêt communautaires, milieux naturels inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne.

Le site abrite 16 espèces protégées d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe 2 de la Directive européenne.

Le site est en cours d'extension dans sa partie sud en aval du Cher.

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel sur tout le territoire de l'Union européenne,
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ; les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.



Les recommandations de l'organisateur au regard du site Natura 2000



- Ne pas jeter de déchets.
- Rester sur la trace principale de l'itinéraire.
- Suivre les recommandations des organisateurs.
- En cas de dépassement, ne pas piétiner la végétation en bordure de la trace.
- Pour ce trail, vous circulez exceptionnellement en dehors des itinéraires habituels. Lors d'une prochaine visite en solo ou en groupe, respectez les itinéraires balisés.



5 – Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob

Action n°18

Mettre en œuvre un vade-mecum pour les élus. Ce guide devra notamment comporter des volets environnementaux et juridiques afin que les élus puissent y trouver le plus de réponses possibles sur des situations conflictuelles ou problématique sur leur territoire.

Action n°19

Créer des réseaux par thème avec l'ensemble des acteurs professionnels ou du milieu associatif afin de mieux communiquer sur les informations pertinentes pouvant contribuer à la connaissance du site et à la mise en œuvre d'une bonne gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Action n°20

Informer et sensibiliser les usagers du site sur Natura2000 et sur les milieux naturels remarquables. Cela avec pour objectif de respecter les habitats et les espèces mais également de créer un réseau d'ambassadeurs du site. C'est une action socle dans sa déclinaison et dans son calendrier. Elle est perpétuelle dans le temps.

5 – Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob

Action n°21

Mettre en place des documents, des supports de communication adaptés à chaque pratique pouvant avoir des impacts sur les milieux naturels. Par exemple, Code de bonne conduite du pratiquant motorisé en pleine nature, pratique sur les spots de pêche, etc.

Action n°22

Fédérer les associations locales intervenant sur le site par l'adhésion à la charte Natura2000.

Action n°23

Mobiliser un réseau de pratiquants bénévoles pour des chantiers de restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

Action n°24

Créer une base de données sur les expériences positives sur le territoire de manière à communiquer, valoriser le territoire et réaliser des transferts de bonnes pratiques.

6 – Promouvoir Natura2000

Action n°25

Mettre en place un plan de communication sur Natura2000, les fondements du réseau, les enjeux, les espèces, les habitats, la richesse du site. Ce plan de communication pourra être décliné en fonction des enjeux, des cibles et des objectifs.

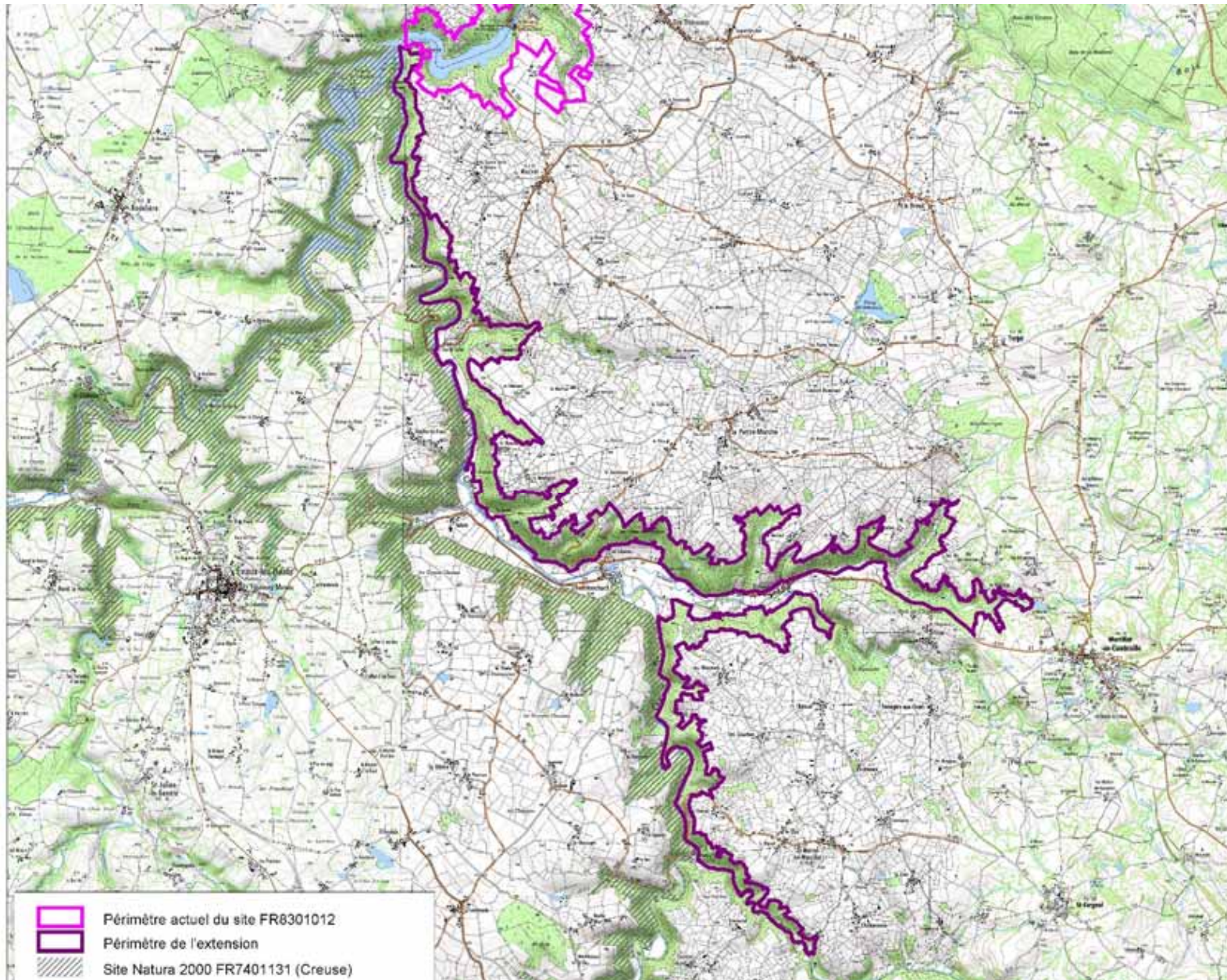
Action n°26

Contribuer à la mise en valeur de sites, notamment les points de vue, points d'attrait permettant à la fois une valorisation communale mais également élément fort en matière de communication, sensibilisation et notoriété du site. Les porteurs de projets pourront s'inspirer des réalisations creusoises (Saut du loup, Chapelle Saint-Marien, Chapelle Sainte-Radegonde, Rochers de Bord).

Action n°27

Mettre en place une signalétique Natura2000. (220€ par panneau livré)

ADDITIF AU PLAN D' ACTIONS SANS EXTENSION DU SITE



7 – Assurer une cohérence territoriale du réseau Natura 2000

Action n°28

Etendre le site Natura 2000 sur la base du périmètre approuvé par le comité de pilotage le 21 septembre 2021

Action n°29

Actualiser la cartographie des habitats sur la zone d'extension.

Vote du COPIL sur

- Les objectifs de gestion durable**
- Le programme d'actions**



3.6 – La charte Natura 2000



CHARTE NATURA 2000



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Engagement volontaire

CHARTE NATURA 2000 du site FR 8301012

« Gorges du Haut-Cher »

(Document de travail - version 2)



Volet 1 : propriétaires et exploitants

- Exonération de la TFNB
- Document de gestion durable

Volet 2 : usagers

- Dispense de l'évaluation des incidences

Soumise à l'approbation du COPIL

* *Projet de charte envoyé aux membres du COPIL et associés en amont de la réunion*



4 – Questions diverses sur la revision du Docob



Fin de la partie
Révision du Docob



2.3 – Les habitats et les espèces

Code Habitat	Libellé habitat	8301012 Sous-total 1230 ha	Extension 760 ha	Total
3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des isoeto-Juncetea	0,00	0,20	0,20
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,01		0,01
3260	Rivieres des etages planitiaire a montagnard	1,16		1,16
4030	Landes sèches européennes	7,59	9,60	17,20
5110	Formations stables xéro-thermophiles à Buis des pentes rocheuses	9,46	0,69	10,15
5130	Formation à genevrier commun sur landes ou pelouses calcaires	0,01		0,01
6210	Prairie alluviale	0,39		0,39
6210-36	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclives	9,08		9,08
6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,54		0,54
6430	Megaphorbiaies hydrophiles	0,29	0,88	1,17
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	29,22	5,94	35,16
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1,65		1,65
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière	0,00	0,27	0,27
8310	Grottes à chauve-souris	0,00		0,00
91EO	Foret alluviale a Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	26,95	13,63	40,58
9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex	0,00	6,77	6,77
9130	Hetraies de l'Asperulo-Fagetum	3,34	45,92	49,26
9180	Forêts de pente, eboulis, ravins du Tilio-Acerion	23,56	1,79	25,35
		113,26	99,64	212,90

18 habitats



14 habitats

1355	<u><i>Lutra lutra</i></u>
5315	<u><i>Cottus perifretum</i></u>
1044	<u><i>Coenagrion mercuriale</i></u>
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>
1060	<u><i>Lycaena dispar</i></u>
1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>
1074	<i>Eriogaster catax</i>
1083	<u><i>Lucanus cervus</i></u>
1088	<u><i>Cerambyx cerdo</i></u>
1096	<i>Lampetra planeri</i>
5339	<i>Rhodeus amarus</i>
1193	<u><i>Bombina variegata</i></u>
1303	<u><i>Rhinolophus hipposideros</i></u>
1304	<u><i>Rhinolophus ferrumequinum</i></u>
1308	<u><i>Barbastella barbastellus</i></u>
1321	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	<i>Myotis bechsteini</i>
1324	<i>Myotis myotis</i>
1087	<i>Rosalia alpina</i>



19 espèces



16 espèces



Perte en effectif

Nouvelle espèce uniquement sur l'extension